



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/03/2023
Dossier complet le : 15/03/2023
N° d'enregistrement : F01123P0063

1 Intitulé du projet

Construction d'un Centre Opérationnel Bus (COB) sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne (77).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination Raison sociale
TRANSDEV PAYS DE FONTAINEBLEAU
N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
9 2 1 4 9 4 5 4 8 0 0 0 1 6 SA à conseil d'administration
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Article R122-2 du code de l'environnement pour la rubrique 41. a)	Aménagement d'un parking de 70 places (aire de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un COB (Centre opérationnel BUS), et de l'aménagement d'un parking permettant l'accueil des bus et des employés.

Le projet se situe actuellement sur une parcelle d'un peu moins de 7000 m² composé d'espaces verts.

Le projet sera composé de locaux d'exploitation, d'un parking bus, d'un parking VL, et d'aménagements techniques liés à l'entretien des bus.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une zone d'exploitation de bus en périphérie de la ville comprenant l'avitaillement et le nettoyage des bus desservant la Communauté d'Agglomérations du Pays de Fontainebleau, la communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing et le Sud de la Communauté de la Brie des Rivières et Château. Ce projet permettra également de créer des emplois et de générer de l'attractivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- 1/ Terrassement
- 2/ Construction du bâtiment d'exploitation
- 3/ Aménagement du parking
- 4/ Installations des aménagements techniques : station de lavage et station carburant.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment accueillera les locaux destinés aux conducteurs de bus et à l'exploitation du site. Ce bâtiment présentera un simple RDC compact afin de réduire l'emprise foncière du bâtiment. La toiture de ce bâtiment sera composée de toitures végétalisées et de panneaux photovoltaïques. (cf. Rapport d'étude environnementale).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il n'y a pas de procédures administratives d'autorisations présente sur ce projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface total des parcelles du projet :	6729 m ²
Surface voirie lourde :	3176 m ²
Surface voirie légère :	361 m ²
Surface emprise au sol bâtiment :	211 m ²
Surface espaces verts : (cf. Rapport d'étude environnementale)	1806 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles du projet sont classées en zone UXd du PLU de Moret-Loing-et-Orvanne et sont situées juste à côté de l'OAP n°3 " les Clubs" (cf. Rapport d'étude environnementale).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le diagnostic écologique mené pour ce projet en 2019, une enveloppe d'alerte zone humide de classe 3 est situé juste au Nord du projet . Un inventaire de zone humide a donc été réalisé sur l'emplacement du projet, et a conclu qu'aucune zone humide, au sens réglementaire, n'était présente sur le site du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Moret-Loing-et-Orvanne est concernée par deux PPRi. Cependant le site n'est concerné par aucun de ces deux PPRi. Cf voir rapport en annexe pour plus de détails.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux de la nappe phréatique de l'Albien-Néocomien. L'effet de ce classement est de soumettre les prélèvements d'eau dans la zone à autorisation dès le seuil de 8 m ³ /h. Cependant le projet n'occasionnera pas de prélèvement d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux sites sont classés dans un rayon de moins de 500 mètres du site : -Un site classé ICPE (Centre de recyclage DEPOLIA) -Un site référencé dans l'inventaire CASIAS des sites ayant recueilli par le passé une activité industrielle ou une activité de service qui a pu générer une pollution des sols.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occasionnera 100 m ³ de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occasionnera 900 m ³ de remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet artificialise une surface actuellement occupée de formation herbacée, cependant le projet s'inscrit en dehors des espaces naturels d'intérêt majeur et des zones protégées, son impact sera donc modéré.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera environ 7000 m ² de formation herbacée. Cependant 25 % de la surface total de la parcelle seront réhabilités en espaces verts à la fin des travaux afin de permettre à la faune locale de réintroduire le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau de gaz traverse l'emplacement du site via une canalisation GRTgaz. Cf voir rapport en annexe pour plus de détails.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone sera soumise au trafic des employés et des chauffeurs de bus, toutefois l'activité reste cohérente avec le zonage du PLU.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : source de bruit temporaires due aux engins.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase exploitation : la circulation des bus est susceptible de provoquer une nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera de la pollution lumineuse sur le site en phase exploitation. Cf voir rapport.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf voir rapport.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf voir rapport.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif existant. Le tunnel de lavage sera équipé d'un système de recyclage des eaux de lavage de type filtration biologique permettant de recycler entre 70 et 85 % des eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(cf. Rapport d'étude environnementale)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les impacts attendus sont globalement faibles. Seuls les effets liés à la transformation paysagère du site et à l'imperméabilisation des sols sont forts.
(cf. Rapport d'étude environnementale)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

De nombreuses mesures d'évitement et de réduction sont mises en place sur ce projet.
Voir le rapport en annexe pour plus de détails quant à ces mesures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.
Cf rapport en annexe.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport d'étude environnementale au CERFA 14734-04	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 1 au CERFA : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 2 : Plan masse projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 3 : Bornages Ecuelles IDFM	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation (joint au rapport d'étude)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MASSON

Prénom BASTIEN

Qualité du signataire RESPONSABLE PARC & MAINTENANCE

À BAILLY ROMAIVILLIERS

Fait le 0 2 / 0 3 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

4.1. Nature du projet

Le projet vise à créer un Centre Opérationnel Bus (COB) sur une parcelle d'environ 7000m² actuellement composés d'espaces verts. Le projet se situe sur la commune de Moret-Loing et Orvanne, il prévoit l'accueil de 30 bus, dans un but d'exploitation et de nettoyage, avec notamment :

- une station-service
- un tunnel de lavage
- Une aire de remisage des autobus (30 emplacements)
- Une aire de parking véhicules légers (40 emplacements)
- un local d'exploitation

4.2. Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une zone de remisage en périphérie de la ville dans un but d'exploitation et de nettoyage des bus desservant la Communauté d'Agglomérations du Pays de Fontainebleau, la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing et le Sud de la Communauté de la Brie des Rivières et Châteaux. Ce projet permettra également de créer des emplois et de générer de l'attractivité.

4.3. Description sommaire du projet

Dans sa phase travaux :

La parcelle du projet sera aménagée, puis le local d'exploitation et les parkings seront construits.

Les travaux se dérouleront en deux parties. Dans un premier temps le fauchage de la zone, au début du printemps, afin d'éviter l'installation d'insectes sur la parcelle. Et dans un deuxième temps, le début des travaux entre Septembre et Octobre.

Dans sa phase exploitation :

Le projet durant sa phase d'exploitation sera aménagé en trois parties différentes :

- Une partie exploitation composée de bureaux d'exploitation, de vestiaires et d'une salle de réunion.
- Une partie locaux communs, composée de locaux de nettoyage (bâtiment et bus), de locaux réservés au personnel (salle de restauration, de repos), de locaux techniques.
- Une partie espaces extérieures, composée du parking véhicules légers en matériaux semi-perméables (28 places), de l'abri deux roues (12 places) du parking bus (30 places), d'une station-service, d'un tunnel de lavage, et d'une zone de livraison. Le local d'exploitation et les parties communes seront réalisés dans un bâtiment à deux étages afin de réduire l'emprise foncière du bâtiment. La toiture de ce bâtiment sera composée de toitures végétalisées (70% du toit) et de panneaux photovoltaïques.

4.4. Procédures administratives d'autorisation

Il n'y a pas de procédures administratives d'autorisation présente sur ce projet.

4.5. Dimensions et superficie globale du projet

Le projet représente 6729 m²

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des types de surfaces actuelles et après-projet.

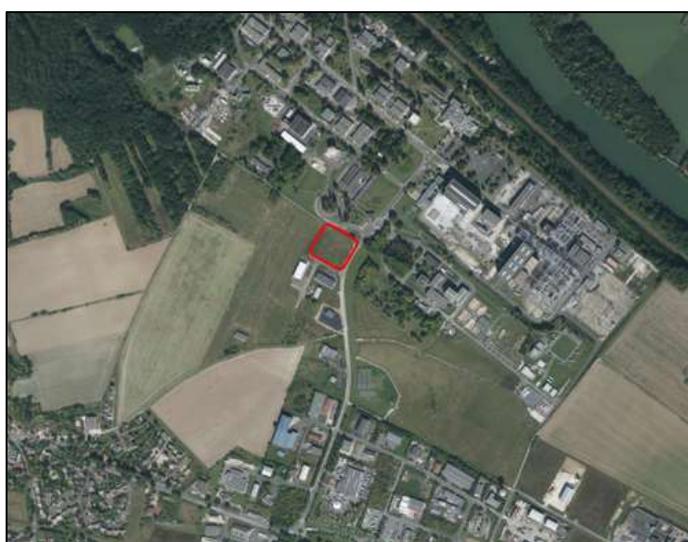
Type de surface	Etat actuel	Etat projet
	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Espaces verts	6729	1806
Toitures	0	57
Toitures végétalisée	0	154
Voirie + dallage béton	0	4050
Gravillon	0	241
Matériaux semi-perméables	0	421
Total	6729	6729

Tableau 1. Etat actuel et projet de l'ensemble des permis concerné par le cas par cas.

Le projet imperméabilise 64% de surface sur les 6729 m².

4.6. Localisation du projet

Le projet est localisé sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, dans le département de la Seine-et-Marne en région Île-de-France, le projet se situe au croisement de l'avenue des Renardières (à l'Est) et du chemin des coutures (au Nord).



L'environnement aux alentours du projet est composé comme suit :

- Au nord, d'un site de recherche EDF
- A l'est, de champs et zone boisées
- Au sud, d'un site industriel, et d'un concessionnaire auto
- Et à l'ouest, des champs agricoles, et d'une zone boisée.

Figure 1. Localisation du site

La figure ci-dessous reprend les contours cadastraux du projet ainsi que son zonage au niveau du PLU de Moret-Loing-et-Orvanne.

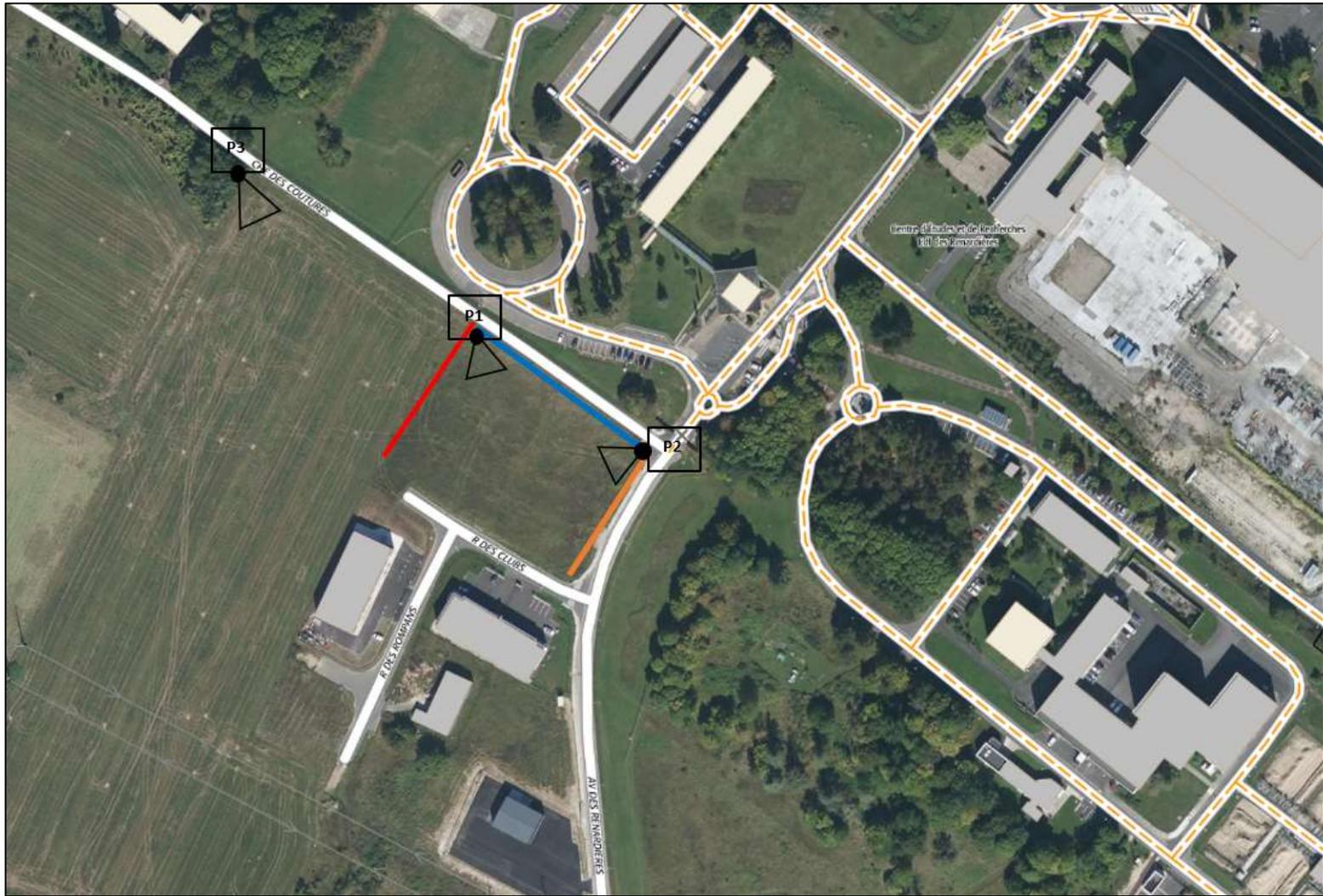


Figure 2. Extrait du PLU.

Les parcelles du projet sont classées en zones UX, cela concerne les parcelles situées sur le pôle d'activité économique des Renardières, le pôle de recherche EDF ainsi que l'usine Provençale.

L'enjeu principal est de permettre l'accueil de nouvelles activités économiques tout en assurant une bonne intégration paysagère des réalisations nouvelles.

Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation cartographique



Photographie 1 :

Source : Google Street View 2013



Photographie 2 :

Source : Google Street View 2013



Photographie 3 :

Source : Google Street View 2013



Précision concernant l'OAP n°3 « les Clubs » et l'emplacement du projet

Sources : PLU de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 « les Clubs » a pour but de **permettre l'urbanisation d'un ensemble de parcelles précédemment agricoles** situées au Sud-Ouest du Pôle économique des Renardières et à l'Ouest du lotissement d'activité « les Clubs » dans lequel se situent les parcelles de notre projet, qui fut aménagé en 2017 et qui préfigure la trame de l'OAP n°3.



Cette OAP a également pour but **de favoriser un développement harmonieux de la zone d'activités** économiques des Renardières, dans un secteur dédié à l'accueil de petites et de moyennes entreprises artisanales, industrielles et tertiaires.



PROJET:
 Surface totale : 6729 m²
 30 places de stationnements PL :
 - 25 standards "13,00 m"
 - 3 standards "15,00 m"
 - 2 standards "11,00 m"
 28 places de stationnements voitures dont 1 PMR.
 12 places de stationnements deux-roues dont 5 vélos.

Espaces verts : 1806 m²
 Arbres : 25
 Voirie lourde : 3176 m²
 Voirie légère : 361 m²
 Voirie piétonne 271 m²
 Gravillons fond de place : 241 m²
 Dallage béton : 106 m²
 Evergreen : 421 m²
 Emprise au sol bâtiment : 211 m²
 dont toiture végétalisée : 154 m²



==== Passage réseau gaz enterré GRTGAZ et zone inconstructible

AVANT PROJET	
CENTRE OPERATIONNEL BUS Avenue des Renardieres 77250 ECUELLES	
01	PLAN MASSE PROJETE
<small>12 rue Plantevin 42 000 Saint-Etienne agence@mantout-archi.com tel. 04 77 74 44 76- fax 04 77 74 44 35 SARL au capital de 300 000 euros RCS Saint-Etienne 513 69 020 SIRET 513 691 220 0002 Ordre des architectes n°national : 513320</small>	
Echelle :	Date :
1/500	28.09.2021
Ref. DAO :	
210177_PLAN AVP (ECUELLES)2.dwg	

Département de SEINE-ET-MARNE
 Commune de
MORET-LOING-ET-ORVANNE
 (Ecuelles)

Lieu-dit "Les Clubs"



Extension du Pôle Economique des
 Renardières - Tranche 4
PLAN DE LOT
 Lot n°1



Nota :

PLAN PROJET

- Le projet de division est issu du plan transmis par la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing le 20 juin 2016 et réalisé par la société CERAMO à MELUN (réf dossier : 875 - DCE - Extension du Pôle Economiques des Renardières - février 2016)
- L'emplacement des réseaux et les cotes projet sont ceux du plan V.R.D., les constructeurs devront en vérifier la position exacte avant construction. Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au Cabinet PHILIPPON.

LIMITE

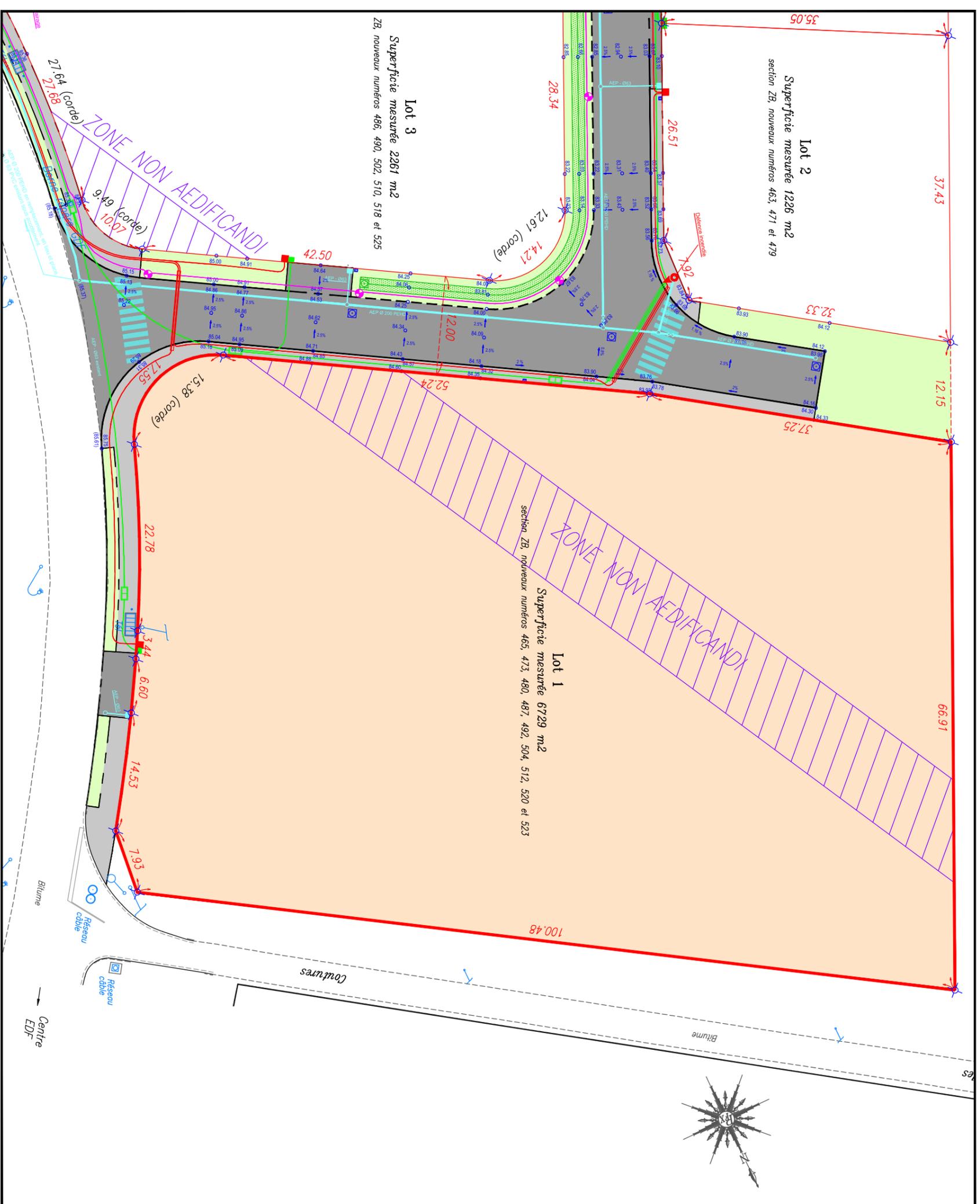
- Les cotes et superficies sont issues d'une division foncière réalisée par le cabinet PHILIPPON. Les limites sont réelles et ont été implantées le 03 février 2017 (référence 14075_ECU).

PLANIMETRIE

- Les coordonnées Planimétriques sont rattachées au NTF-LAMBERT NORO.
- L'altimétrie du terrain est rattaché au NGF-IGN69.



M. François-Xavier Philippou
 GÉOMÈTRE - EXPERT FONCIER
 1, rue Montchavant - 77250 ECUELLES
 Tél : 01 60 70 54 09
 Mail : contact@philippou-geometre.fr



Légende Foncier

- Limite de lot
- Cotation du lot
- Borne OGE jaune / Bleu (implantée le 03/02/17)
- Zone Non Aedificandi

Légende Aménagement

- (85,10) Cote altimétrique existante ou interpolée
- 85,10 Cote altimétrique Projetée
- Chaussée PL en enrobé noir
- Trottoir enduit mono-couche gravillonné
- Noue végétalisée / tranchée drainante

Légende Réseaux

- Réseau électrique
- batterie de fourreaux en traversée
- Coffret abonné
- Réseau de télécommunication + fibre optique
- Chambre de tirage de type L2T
- Chambre de tirage de type LOT
- Regard de comptage
- Regard d'assainissement
- Réseau de drainage public
- Armoire de déclaiage
- Ensemble de déclaiage H : 6 m
- Poteau incendie

ECHELLE :
 1/500

Dossier : 14075 ECU
 Date d'édition : 15 février 2017
 Fichier : 14075_ECU_LOT.dwg

Département de Seine et Marne
MORET-LOING-ET-ORVANNE
(ECUELLES)

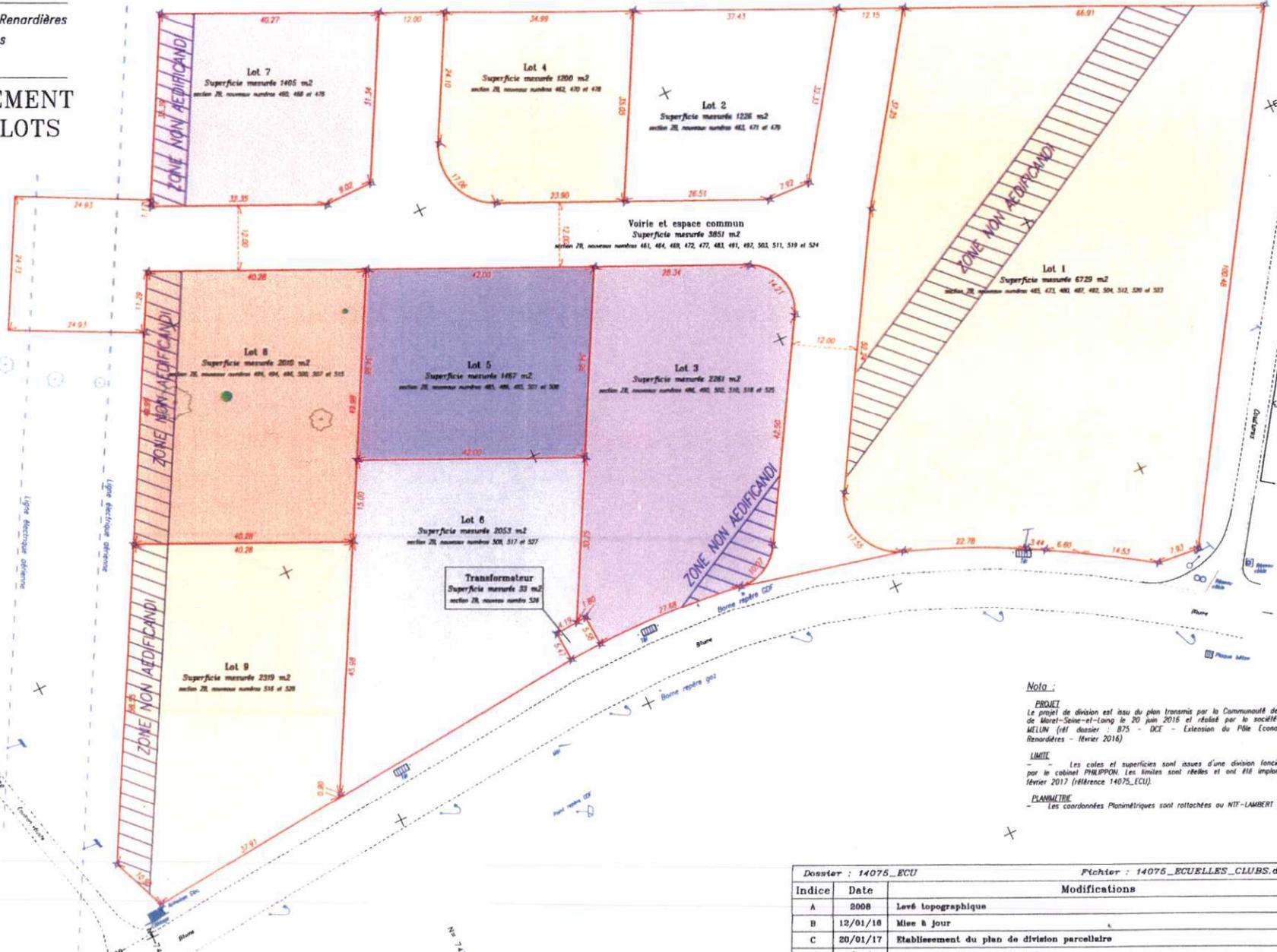
"Les Clubs"

Extension du Pôle Economique des Renardières
 sur la commune d'Ecuelles
 TRANCHE 4

PLAN DE LOTISSEMENT
ENSEMBLE DES LOTS
 Echelle 1 / 500

Légende

--- Bord voie	Vegetation	Section 41 = 175	Référence cadastrale
--- Bordure	Arbre, arbuste	--- Limite cadastrale (non cadastrale)	--- Limite de lot
--- Mur	Réseau	--- Colation	
--- Bâti			
• • • Clôture			



Nota :
PROJET
 Le projet de division est issu du plan transmis par la Communauté de Communes de Moret-Loing-et-Orvanne le 20 juin 2016 et réalisé par la société CERAMID à MELUN (réf dossier : B75 - DCE - Extension du Pôle Economique des Renardières - Février 2016)
LIMITES
 - Les cotés et superficies sont issues d'une division foncière réalisée par le cabinet PHILIPPON. Les limites sont réelles et ont été implantées le 03 février 2017 (référence 14075_ECU).
PLANIMÉTRIE
 - Les coordonnées Planimétriques sont rattachées au NIT-LAMBERT NORD

CADASTRE
 Section ZB
 Parcelles mères 41 à 49 et 57

M. François-Xavier Philippou
 GÉOMÈTRE - EXPERT FONCIER
 1, rue Montchavant - 77250 ECUELLES
 Tél : 01 60 70 54 09
 Mail : contact@philippou-geometre.fr

Dossier : 14075_ECU		Fichier : 14075_ECUELLES_CLUBS.dwg	
Indice	Date	Modifications	
A	2008	Lévé topographique	
B	12/01/16	Mise à jour	
C	20/01/17	Etablissement du plan de division parcellaire	
D	16/02/17	Nouvelles références cadastrales	

L'environnement aux alentours du projet est composé comme suit :

- Au nord**, du Chemin des Coutures, puis de la ZAE des Renardières et notamment du pôle de recherche EDF
- A l'est**, de l'avenue des Renardières, de champs et zone boisées
- Au sud**, d'un site industriel, d'un concessionnaire auto, puis de zones d'habitation
- Et à l'ouest**, de parcelles agricoles voué à être urbanisé, puis d'une zone boisée.

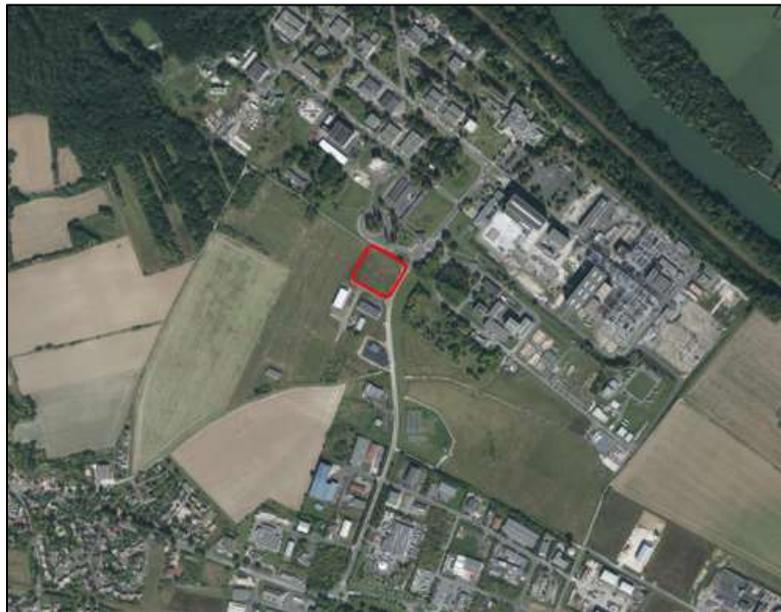


Figure 4. Localisation du site dans son environnement proche.

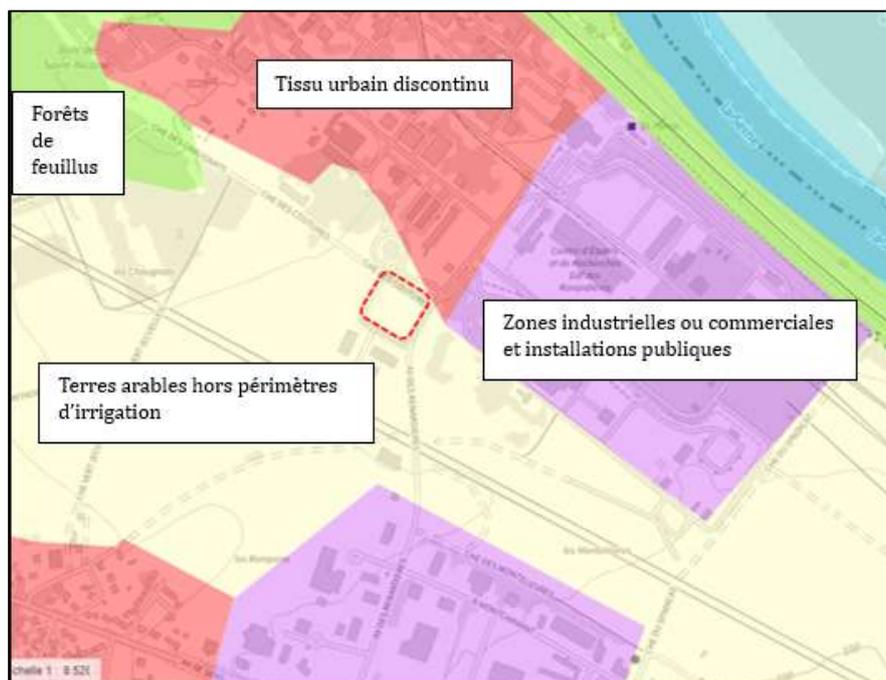


Figure 5. Corine Land and Cover (2012) de l'environnement proche du site

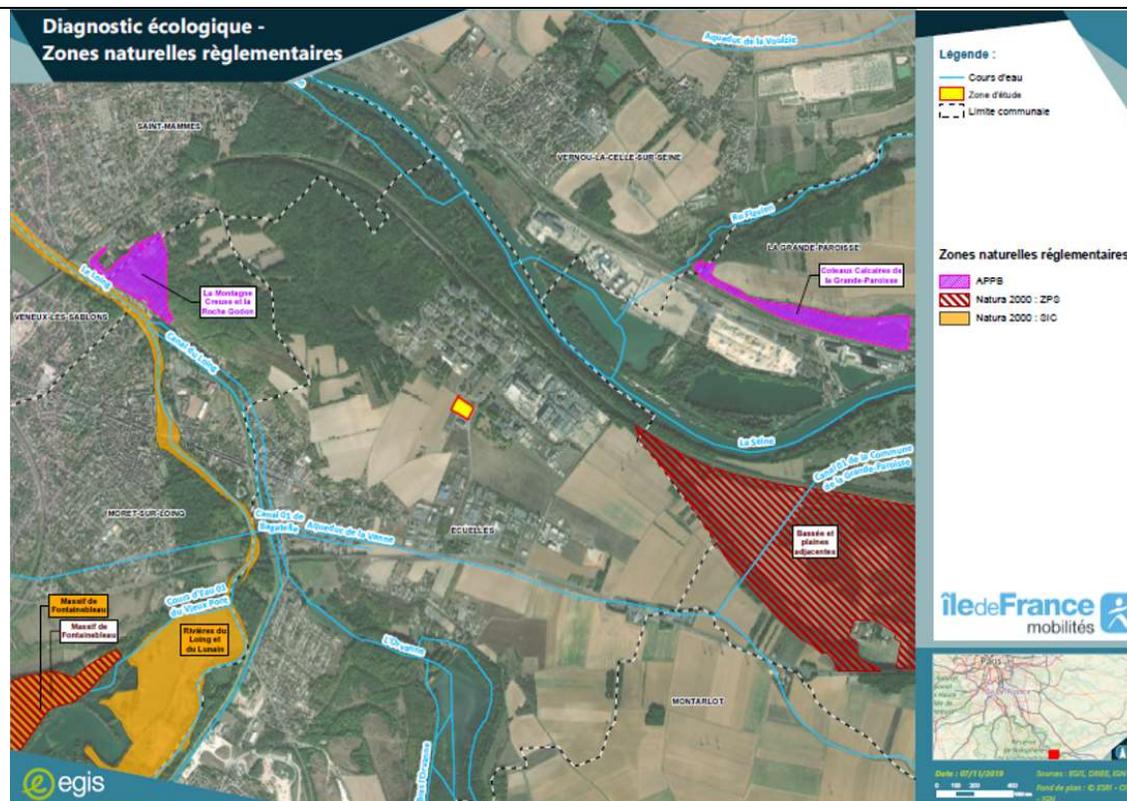


Figure 5. Carte des zones NATURA 2000

Sites classés

OUI Deux sites sont classés dans un rayon de moins de 500 mètres du site :

-Un site classé ICPE (Centre de recyclage DEPOLIA)

-Un site référencé dans l'inventaire CASIAS des sites ayant recueilli par le passé une activité industrielle ou une activité de service qui a pu générer une pollution des sols.



A.D ENVIRONNEMENT

TRANSDEV PAYS DE FONTAINEBLEAU

3 Allée de Grenelle

92130 Issy-les-Moulineaux

Version du 08/03/2023

**Annexe au CERFA n°14734-03 – Demande d'examen au
cas par cas**

Projet : Centre opérationnel pour bus

Sommaire

1. INTITULÉ DU PROJET	1
2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	1
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	1
4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	2
4.1. Nature du projet	2
4.2. Objectifs du projet	2
4.3. Description sommaire du projet	2
4.4. Procédures administratives d'autorisation.....	3
4.5. Dimensions et superficie globale du projet.....	3
4.6. Localisation du projet.....	4
5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGÉE.....	9
6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE.....	14
6.1. Incidence susceptible du projet.	14
6.2. Incidences du projet susceptible d'être cumulées avec d'autres projets.	18
6.3. Incidences du projet susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.....	18
6.4. Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement	18
6.5. Séquence de mesures Eviter, Réduire et Compenser.....	19
7. AUTO-EVALUATION	23
ANNEXES.....	24

Liste des figures et tableaux

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique IGN au 1/25000ème	4
Figure 2. Emplacement cadastrale des parcelles et zonage au niveau du PLU.....	5
Figure 3. Localisation des parcelles du projet au sein du PLU.....	6
Figure 4. Localisation du site dans son environnement proche.....	7
Figure 5. Corine Land and Cover (2012) de l'environnement proche du site	7
Figure 6. Réseau hydrographique sur fond cartographique IGN.	8
Figure 7. Réseau hydrographique au droit du site	8
Figure 8. Carte des ZNIEFF	10
Figure 9. Carte des zones NATURA 2000	13
Tableau 1. Etat actuel et projet de l'ensemble des permis concerné par le cas par cas.	3
Tableau 2. Liste des parcelles du projet	5

1. INTITULÉ DU PROJET

Construction d'un centre opérationnel pour bus sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne (77).

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Porteur du projet	TRANSDEV PAYS DE FONTAINEBLEAU
Adresse	3 Allée de Grenelle, 92130 Issy-les-Moulineaux
N° SIRET	38360709000354

3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la **rubrique 41. a) « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus »**.

Afin de répondre à la demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le CERFA n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

4.1. Nature du projet

Le projet vise à créer un Centre Opérationnel Bus (COB) sur une parcelle d'environ 7000m² actuellement composés d'espaces verts. Le projet se situe sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, il prévoit l'accueil de 30 bus, dans un but d'exploitation et de nettoyage, avec notamment :

- une station-service
- un tunnel de lavage
- Une aire de remisage des autobus (30 emplacements)
- Une aire de parking véhicules légers (40 emplacements)
- un local d'exploitation

4.2. Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une zone de remisage en périphérie de la ville dans un but d'exploitation et de nettoyage des bus desservant la Communauté d'Agglomérations du Pays de Fontainebleau, la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing et le Sud de la Communauté de la Brie des Rivières et Châteaux. Ce projet permettra également de créer des emplois et de générer de l'attractivité.

4.3. Description sommaire du projet

Dans sa phase travaux :

La parcelle du projet sera aménagée, puis le local d'exploitation et les parkings seront construits.

Les travaux se dérouleront en deux parties. Dans un premier temps le fauchage de la zone, au début du printemps, afin d'éviter l'installation d'insectes sur la parcelle. Et dans un deuxième temps, le début des travaux entre Septembre et Octobre.

Dans sa phase exploitation :

Le projet durant sa phase d'exploitation sera aménagé en trois parties différentes :

- Une partie exploitation composée de bureaux d'exploitation, de vestiaires et d'une salle de réunion.
- Une partie locaux communs, composée de locaux de nettoyage (bâtiment et bus), de locaux réservés au personnel (salle de restauration, de repos), de locaux techniques.
- Une partie espaces extérieures, composée du parking véhicules légers en matériaux semi-perméables (28 places), de l'abri deux roues (12 places) du parking bus (30 places), d'une station-service, d'un tunnel de lavage, et d'une zone de livraison. Le local d'exploitation et les parties communes seront réalisés dans un bâtiment à deux étages afin de réduire l'emprise foncière du bâtiment. La toiture de ce bâtiment sera composée de toitures végétalisées (70% du toit) et de panneaux photovoltaïques.

4.4. Procédures administratives d'autorisation

Il n'y a pas de procédures administratives d'autorisation présente sur ce projet.

4.5. Dimensions et superficie globale du projet

Le projet consiste aux aménagements suivants sur les parcelles du projet :

-30 places de stationnement poids lourds pour un total de 3176 m² de voirie lourde ;

-40 places de stationnement véhicules légers (dont 12 réservés au deux-roues et une PMR) pour un total de 361 m² de voirie légère ;

-Un local d'exploitation sur 2 étages avec toiture végétalisée (154 m²), pour une emprise au sol total de 211 m² ;

-Une station-service et une station de lavage à réutilisation de l'eau en cycle.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des types de surfaces actuelles et après-projet.

Type de surface	Etat actuel	Etat projet
	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Espaces verts	6729	1806
Toitures	0	57
Toitures végétalisée	0	154
Voirie + dallage béton	0	4050
Gravillon	0	241
Matériaux semi-perméables	0	421
Total	6729	6729

Tableau 1. Répartition des surfaces actuelles et après-projet

Le projet imperméabilise 64% de surface sur les 6729 m².

4.6. Localisation du projet

Sources : Géoportail, Géoportail de l'urbanisme, Corine Land and Cover, PLU de Moret-Loing-et-Orvanne.

Le projet est localisé sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, dans le département de la Seine-et-Marne en région Île-de-France. La commune comptabilise 12 500 habitants

Le projet s'implantera au croisement de l'avenue des Renardières (à l'Est) et du chemin des coutures (au Nord).

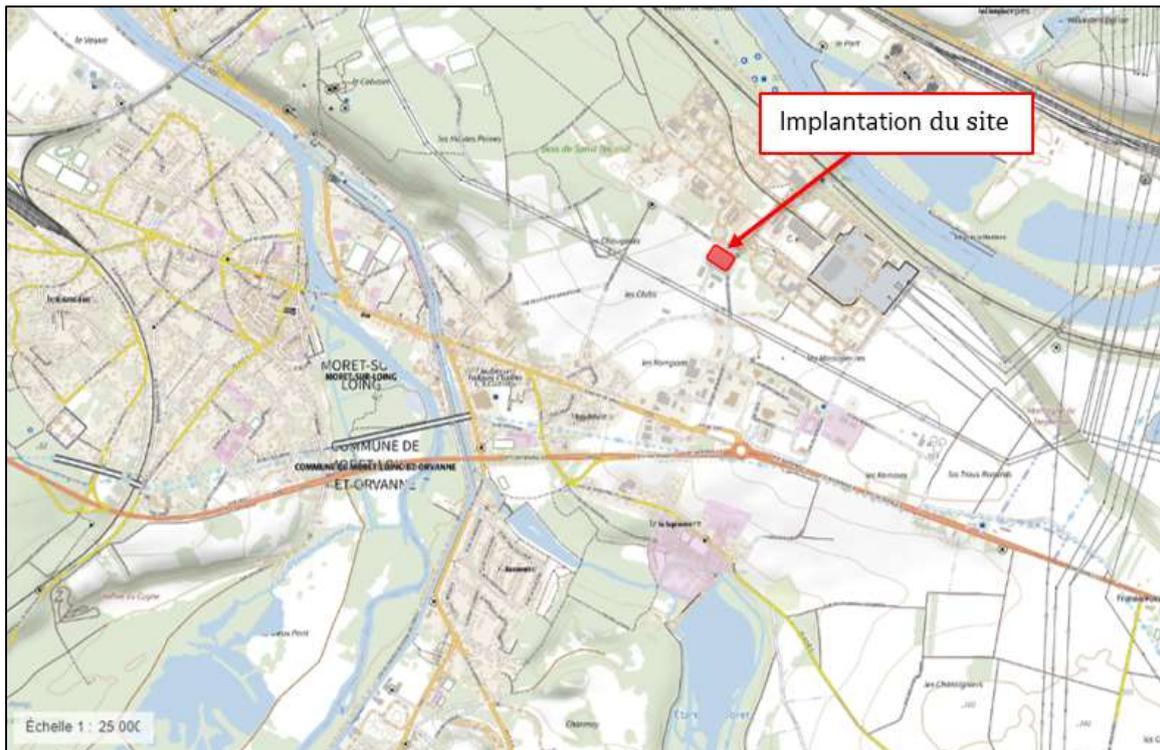


Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique IGN au 1/25000ème

Il se localise sur les parcelles suivantes :

Commune	n° de parcelle	Zonage PLU
Moret-Loing-et-Orvanne	ZB-465	Zone UXd, usine Provençale Situé sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Renardières.
	ZB 473	
	ZB 480	
	ZB 487	
	ZB 492	
	ZB 504	
	ZB 512	
	ZB 520	
	ZB 523	
	ZB-406	
	ZB-474	
	ZB-481	
	ZB-488	
	ZB-493	
	ZB-505	
	ZB-513	
ZB-521		
ZB-522		

Tableau 2. Liste des parcelles du projet

La superficie total des parcelles est de 6729 m², la figure ci-dessous reprends ces contours cadastraux ainsi que son zonage au niveau du PLU de Moret-Loing-et-Orvanne :



Figure 2.Emplacement cadastrale des parcelles et zonage au niveau du PLU.

Après consultation du Plan local d'Urbanisme (PLU), il apparaît que les parcelles du projet sont classées en zones UXd, cela concerne les parcelles situées sur le pôle d'activité économique des Renardières, le pôle de recherche EDF ainsi que l'usine Provençale.

L'enjeu principal est de permettre l'accueil de nouvelles activités économiques tout en assurant une bonne intégration paysagère des réalisations nouvelles.

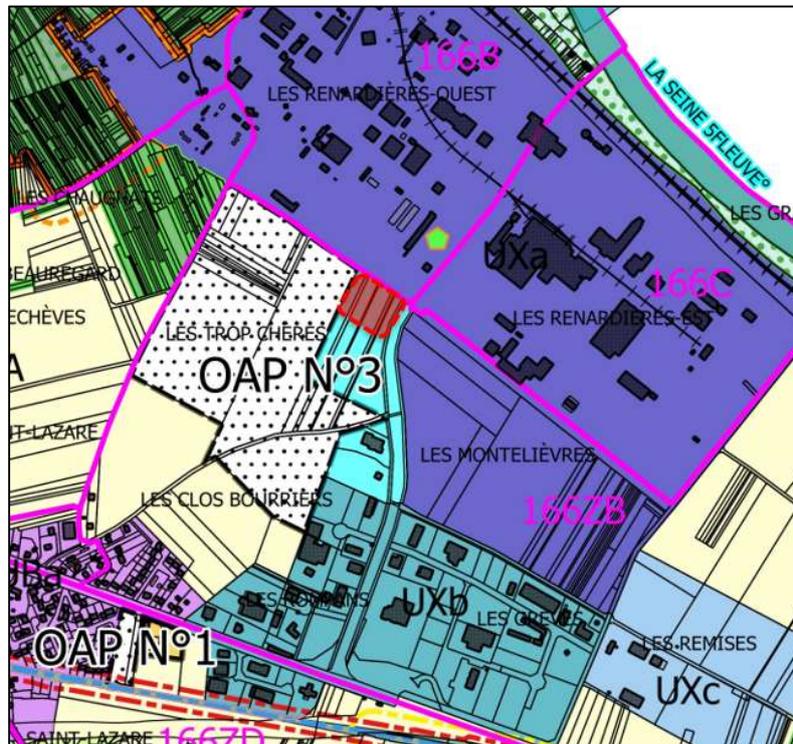


Figure 3. Localisation des parcelles du projet au sein du PLU.

De plus, les parcelles du projet sont situées juste à côté de l'OAP n°3 « Les Clubs » qui a pour but de permettre l'urbanisation d'un ensemble de parcelles précédemment agricoles, l'OAP a également pour but de favoriser un développement harmonieux de la zone d'activités des Renardières.



L'environnement aux alentours du projet est composé comme suit :

- Au nord**, du Chemin des Coutures, puis de la ZAE des Renardières et notamment du pôle de recherche EDF
- A l'est**, de l'avenue des Renardières, de champs et zone boisées
- Au sud**, d'un site industriel, d'un concessionnaire auto, puis de zones d'habitation
- Et à l'ouest**, de parcelles agricoles voué à être urbanisé, puis d'une zone boisée.

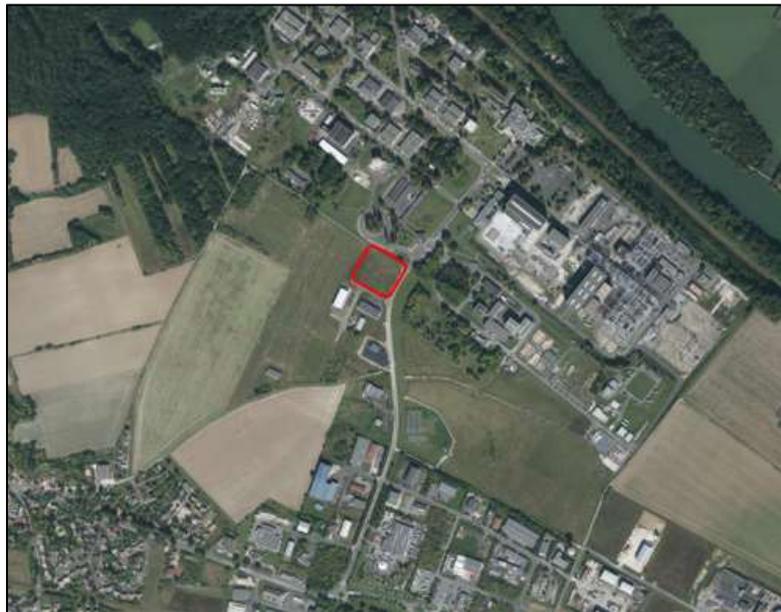


Figure 4. Localisation du site dans son environnement proche.

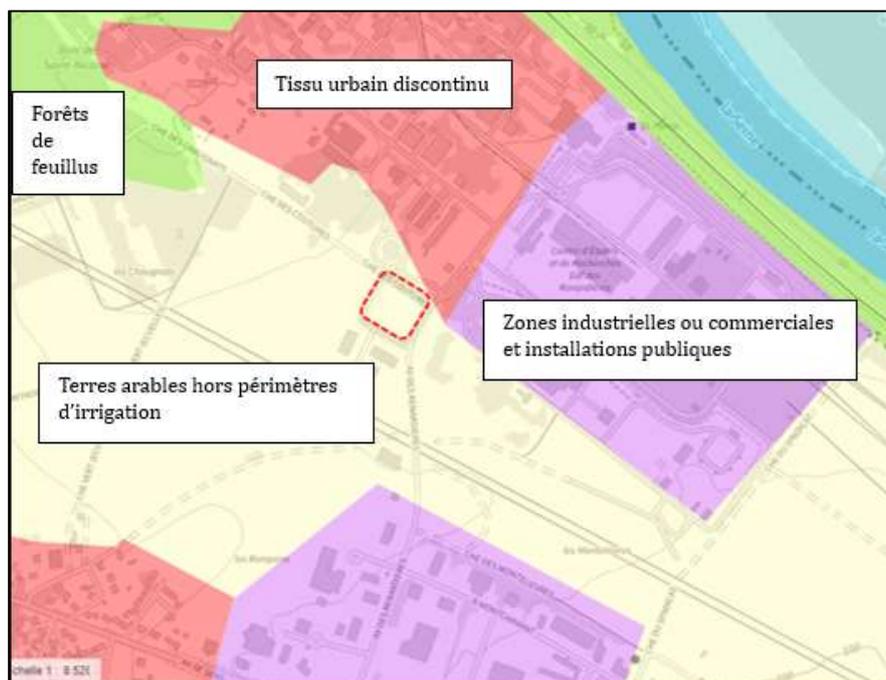


Figure 5. Corine Land and Cover (2012) de l'environnement proche du site

Aucun cours d'eau ne s'écoule au droit du site. Néanmoins la « Seine » s'écoule à 600m au Nord-Est de sa position et le « Loing » s'écoule également à l'Ouest du projet.

Pour finir, en partant de l'Ouest, jusqu'au Sud, « l'Orvanne » vient se jeter dans l'étang de Moret.

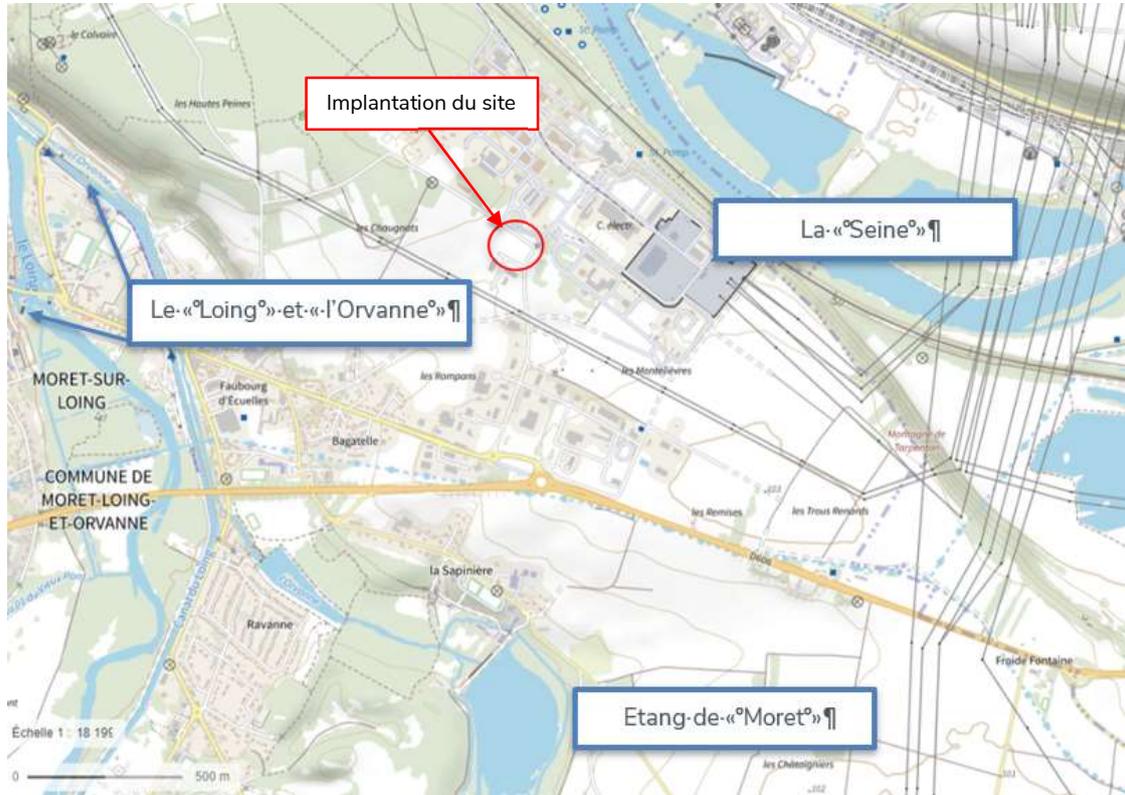


Figure 6. Réseau hydrographique sur fond cartographique IGN.



Figure 7. Réseau hydrographique au droit du site

5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGÉE

Sources : Diagnostic écologique-Egis / Géoportail / Infoterre / ARS

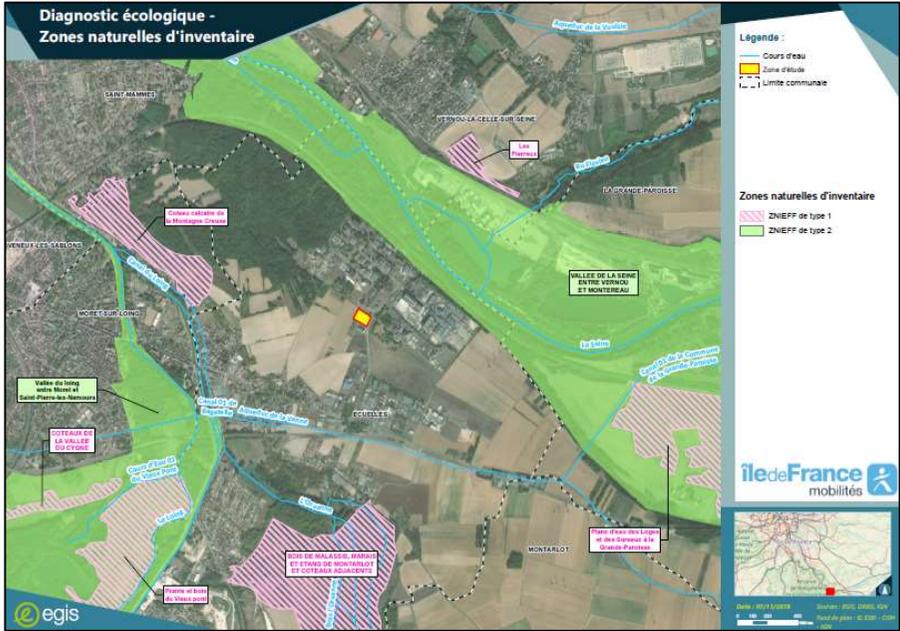
PROJET SITUÉ DANS	COMMENTAIRES
ZNIEFF	<p>NON, le site est entouré par de nombreuses ZNIEFF mais il n'impact aucune d'elle. Les ZNIEFF les plus proches sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">-La ZNIEFF de type 2 de la vallée de la Seine entre Vernou et Montereau, situé à 500m du site au Nord-Est.-La ZNIEFF de type 1 des Coteau calcaire de la Montagne creuse, situé à 1km à l'Ouest.-La ZNIEFF de type 1,le bois de Malassis, les marais et étang de Montarlot situé à 1.2 km au Sud. 

Figure 8. Carte des ZNIEFF	
ZONE MONTAGNE	NON
ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE	<p>NON, le site n'est impacté par un aucun arrêté préfectoral de protection de biotope, mais néanmoins 2 se situe non loin du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La montagne creuse et la Roche Godon, situé à 1.6 km à l'Ouest de la zone d'étude -Les Coteaux calcaires de la grande Paroisse, situés à 1.2 km au Nord-Est du projet
COMMUNE LITTORALE	NON
PARC NATUREL	NON
PLAN PREVENTION DES BRUIT	NON
SITE INSCRIT AU PATRIMOINE / MONUMENT HISTORIQUE / PATRIMOINE REMARCABLE	NON
ZONE HUMIDE REFERENCEE	NON, d'après le diagnostic écologique mené pour ce projet en 2019, une enveloppe d'alerte zone humide de classe 3 est située juste au Nord du projet. Un inventaire de zone humide a donc été réalisé sur l'emplacement du projet, et a conclu qu'aucune zone humide, au sens réglementaire, n'était présente sur le site du projet.
PPRN / PPRT (prescrit ou approuvé)	OUI PPRN : La commune de Moret-Loing-et-Orvanne est concernée par deux PPRi :

-Le PPRi de la vallée de la Seine prescrit le 06/07/1999 et approuvé le 30/12/2002

-Le PPRi de la vallée du Loing, prescrit le 02/08/2001 et approuvé le 02/08/2006.

Cependant le site n'est concerné par aucun de ces deux PPRi.

PPRT : Le site n'est pas concerné par un quelconque PPRT.

SITE ET SOLS POLLUÉS	<p>NON-Un site est référencé à moins de 500m du site dans l'inventaire CASIAS des sites ayant accueilli par le passé une activité industrielle ou une activité de service qui a pu générer une pollution des sols, cependant le site du projet en lui-même n'est pas concerné.</p>
ZONE DE REPARTITION DES EAUX	<p>OUI Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux de la nappe phréatique de l'Albien-néocomien.</p> <p>L'effet de ce classement est de soumettre les prélèvements d'eau dans la zone à autorisation dès le seuil de 8m³/h.</p> <p>Cependant le projet n'occasionnera pas de prélèvement d'eau.</p>
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DE CAPTAGE AEP /EAU MINERALES	<p>NON</p>
PROJET SITUÉ DANS OU À PROXIMITÉ	COMMENTAIRES
Natura 2000	<p>NON Cependant 3 zones NATURA 2000 sont recensées à proximité du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les « Rivières du Loing et du Lunain », situé à 1.2km à l'Ouest. -Le « Massif de Fontainebleau » situé à 2.2 km à l'Ouest. - « Bassée et plaines adjacentes », situé à 900 mètres à l'Est de la zone. <p>Le projet n'a d'impact sur aucune de ces 3 zones.</p>

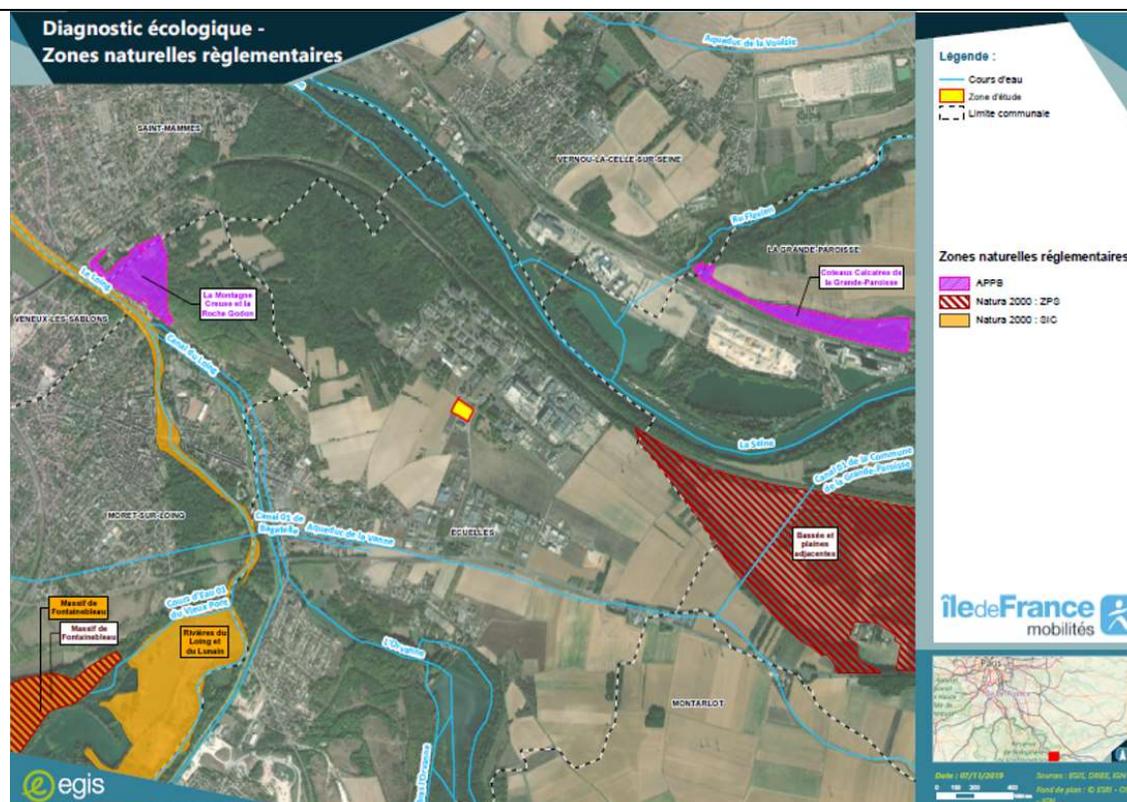


Figure 9. Carte des zones NATURA 2000

Sites classés

OUI Deux sites sont classés dans un rayon de moins de 500 mètres du site :

-Un site classé ICPE (Centre de recyclage DEPOLIA)

-Un site référencé dans l'inventaire CASIAS des sites ayant recueilli par le passé une activité industrielle ou une activité de service qui a pu générer une pollution des sols.

6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

6.1. Incidence susceptible du projet.

INCIDENCES POTENTIELLES		COMMENTAIRES
RESSOURCES	Prélèvements d'eau	NON –
	Drainage ou modifications des masses d'eau souterraines	NON
	Excédentaire en matériaux / déblais	OUI Le projet occasionnera 100m ³ de déblais.
	Déficitaire en matériaux / remblais	OUI – Le projet occasionnera 900 m ³ de remblais.
MILIEU NATUREL	Impact sur la biodiversité	OUI –Le projet artificialise une surface actuellement occupée de formation herbacée, cependant le projet s'inscrit en dehors des espaces naturels d'intérêt majeur et des zones protégées, son impact sera donc modéré.
	Si dans Natura 2000, impact sur les habitats concernés	NON
	Engendre-t-il une consommation d'espace naturel, agricole, forestier, ou maritimes	OUI - Le projet consommera environ 7000 m ² de formation herbacée. Cependant 25% de la surface totale sera réhabilité en espaces verts à la fin des travaux afin de permettre à la faune locale de réintroduire le site.
RISQUES	Technologiques	OUI-Un réseau de gaz traverse l'emplacement du site via une canalisation GRTGgaz. En réponse à la Déclaration de Travaux, il est prévu de mettre en place les éléments suivants : -Interdiction de construire au-dessus de la zone de la canalisation dans une bande de 5 mètres de part et d'autre de l'axe. -Conservation de la topographie du terrain dans la zone de la canalisation,

		<p>sans réduire l'épaisseur actuelle au-dessus du réseau (0.90m)</p> <p>-Réalisation d'une dalle de répartition en béton au-dessus de la canalisation sur une largeur de 5m afin de protéger la canalisation durant les travaux.</p> <p>-Les réseaux (AEP, éclairage, EP et EU) sont prévus pour traverser perpendiculairement la canalisation afin de limiter au maximum les croisements ainsi que les distances de sécurité</p> <p>-Réalisation d'une chaussée en enrobé pour voirie lourde au-dessus de la canalisation permettant le passage des bus ou leurs remisages d'une charge admissible de 26 tonnes.</p>
	Naturels	NON
	Sanitaires	NON
NUISANCES	Trafic	OUI – La zone sera soumise au trafic des employés et des chauffeurs de bus, toutefois l'activité reste cohérente avec le zonage du PLU.
	Sources de bruits et/ou subit nuisances sonores	OUI -Phase travaux : sources de bruit temporaires due aux engins Phase exploitation : la circulation des bus est susceptible de provoquer une nuisance sonore.
	Engendre ou/et subit odeurs	NON
	Engendre ou/et subit émissions lumineuses	OUI-Le projet engendrera de la pollution lumineuse sur le site en phase exploitation, mais sera limité au strict minimum via un détecteur. De plus le trafic des bus se termine aux environs de 23h pour reprendre aux alentours de 5/6h ce qui réduit la durée de potentielle pollution lumineuse. En phase travaux, une charte chantier est mise en place et interdit les

		travaux de 19h à 7h afin de limiter la pollution lumineuse.
	Engendre ou/et subit vibrations	NON
EMISSIONS	Rejet dans l'air	OUI - En phase travaux : rejet d'émissions gazeuses et de poussières liées aux engins de chantiers. Exploitation : Rejet d'émissions gazeuses liées aux déplacements des bus.
	Rejet liquides (si oui dans quel milieu)	OUI - Afin de limiter autant que possible les rejets d'eaux pluviales au réseau public, l'infiltration à la parcelle est privilégiée . Il sera donc mis en place un ouvrage de rétention et d'infiltration enterré sous voirie d'un volume de 220 m ³ le long de la limite sud-ouest du terrain, à proximité du point altimétrique le plus bas du site. Dans cette optique, la perméabilité des revêtements de sol est travaillée, avec notamment : Des espaces verts en pleine terre Des zones perméables en graviers sur le fond des places PL Des dalles drainantes type Evergreen au niveau des stationnements VL, Une toiture-terrasse végétalisée. De plus, la zone d'activités ne permettant pas le rejet des eaux pluviales dans les réseaux publics, une solution de bassin de rétention et d'infiltration d'un volume de 220 m ³ est prévu sous la voirie.
	Effluents	OUI - Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif existant. Le tunnel de lavage sera équipé d'un système de recyclage des eaux de lavage de type filtration biologique permettant de recycler entre 70 et 85 %

		des eaux.
	Production de déchets non dangereux, inertes, dangereux	<p>OUI - Les déchets seront de type DIB lors de la phase construction et exploitation du projet.</p> <p>De plus, le projet étant équipé d'une station-service, des déchets de type hydrocarbures seront également engendré. Pour éviter le plus possible la pollution au milieu naturel, la station-service sera équipée d'ouvrages de récupération des hydrocarbures au droit du dépotage et des pompes (dallages béton en pointe de diamant avec regards à grille).</p> <p>Le remisage des autobus sera également équipé de revêtement anti-contaminant.</p>
PATRIMOINE/ CADRE DE VIE/ POPULATION	Atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager	NON
	Engendre modification activité humaine et usage des sols	<p>OUI – Le terrain passe d'une prairie de fauche à une urbanisation</p> <p>Cependant, les habitats naturels présentent un enjeu local de conservation modéré. L'impact brut sur les habitats naturels est considéré comme modéré.</p>

6.2. Incidences du projet susceptible d'être cumulées avec d'autres projets.

Les incidences du projet, identifiées au 6.1, ne sont pas susceptibles d'avoir des impacts cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3. Incidences du projet susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière

Le projet n'occasionnera pas d'impacts de nature transfrontière.

6.4. Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement

Les impacts attendus sont globalement faibles.

Le projet ne se situe pas dans une quelconque zone naturelle remarquable, dans un site inscrit, et n'est pas concerné par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques.

Ces effets principaux seront la transformation paysagère du site, et l'imperméabilisation des parcelles du projet. Ces effets auront un impact modéré sur la biodiversité présente sur le site actuellement.

De plus de nombreuses mesures d'évitements et de réductions sont prévus afin de réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement.

6.5. Séquence de mesures Eviter, Réduire et Compenser

Mesures d'évitement (E) – En phase travaux	
ME01. Interdiction du travail de nuit	
Objectif	Limiter le dérangement des espèces nocturnes et des espèces diurnes en période de repos.
Description	Afin d'éviter tout dérangement des espèces nocturnes (mammifères / avifaunes), les travaux auront lieu en dehors de la période de 19h-7h.
Suivi	Mise en place d'une charte de chantier Mise en place d'un suivi environnemental HQE Infrastructures
Mesures d'évitement (E) – En phase exploitation	
ME02 : Conservation d'une partie de la prairie.	
Objectif	Recréer un espace vert à la fin des travaux et mise en place de zones de report.
Description	Conservation de 25% de la surface de la parcelle en espace vert (soit 1700m ²) afin de recréer un habitat naturel adéquat pour la biodiversité du projet. Cet évitement permettra par ailleurs de conserver sur place des zones de reports pour les insectes ainsi qu'une partie de la banque de graines des espèces végétales présentes.
Mesures de réduction (R) – En phase travaux	
MR01. Mise en place d'une charte de chantier	
Objectif	Limiter les impacts des travaux sur l'environnement et les riverains.
Description	La phase chantier est une période clé puisqu'il s'agit du moment où l'impact sur la biodiversité est le plus fort. La rédaction d'une charte chantier propre est prévue, qui sera signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier. Elle définit notamment : -La démarche d'informations des riverains et du personnel de chantier. -Les moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances sonores, pour limiter les émissions de poussières et de boues, pour maîtriser les émissions, et les rejets polluants, ainsi que les moyens mis en œuvre pour respecter la biodiversité. -La procédure de gestion des déchets de chantier -Le plan d'exécution de chantier aux différentes phases de celui-ci.
Suivi	La charte chantier sera signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier avant le démarrage des travaux et y indiquera les dispositions qu'elle va mettre en œuvre pour limiter et suivre les nuisances et les impacts du chantier.

MR02. Certification HQE du projet

Objectif	Proposer un projet limitant au maximum les impacts sur l'environnement.			
Description	Dès la première esquisse du projet, le bureau d'études TERRE ECO a réalisé une analyse environnementale du site et hiérarchisé les thématiques sur la base d'une démarche « HQE Infrastructures » en divisant les différentes thématiques en trois niveaux de priorité :			
	Thématiques de la démarche "HQE Infrastructures"			Priorité
	Respect de l'environnement	Milieux naturel et écosystèmes		
		Gestion de l'eau		
		Matériaux, coproduits et gestion des déchets		
		Energie et climat		
		Ambiance et cohésion sociale		
	Qualité de vie	Connexions, accessibilité et sécurité		
		Adaptabilité et pérennisation de l'infrastructure		
		Santé et maîtrise des pollutions		
		Confort des espaces		
		Paysage, patrimoine et identité		
	Performance économique	Economie et coût à long terme		
		Résilience et maîtrise des risques		
		Contribution au dynamisme et au développement du territoire		
La hiérarchisation de ces thématiques sert de guide à l'équipe tout au long du projet.				

MR05. Réalisation des travaux en période favorable

Objectif	Limiter l'impact des travaux sur la faune identifiée dans la zone d'étude.		
Description	Les travaux devront éviter certaines périodes critiques. Ainsi, une fauche des emprises sera effectuée avant la période de vol (début-avril / début mai en fonction de la hauteur de végétation).		
	Des fauches auront lieu par la suite durant tout l'été. Cela a pour but de réduire les risques de ponte des différentes espèces sur la zone d'étude et permettre le report de celles-ci sur des milieux favorables à proximité. Cette fauche aura aussi pour objectif de rendre le milieu défavorable à la nidification des oiseaux des milieux ouverts		
	Les modalités de la fauche sont présentées dans le paragraphe suivant :		

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Fauche de la friche												
Suivi	Contractualisé et suivi par le maître d'œuvre.												
MR06. Dégagement d'emprises : rendre le milieu défavorable aux espèces.													
Objectif	Empêcher tout développement de la végétation sur la parcelle l'année des travaux afin d'éviter l'implantation de nids et de permettre aux insectes émergents de se disperser sur les milieux favorables à proximité et de ne pas rester sur la zone d'étude.												
Description	<p>Une fauche du milieu sera effectuée l'année des travaux sur l'ensemble du site avant la période de nidification des oiseaux et de la période de vol des insectes en avril (cf. mesure MR05).</p> <p>Les fauches seront ensuite réalisées mensuellement jusqu'au début des travaux.</p> <p>Ainsi, nous préconisons un début des travaux en hiver, suite à cette période de fauches.</p>												
Suivi	Contractualisé et suivi par le maître d'œuvre.												
MR07. Mesures contre l'envol de poussières.													
Objectif	Limiter les perturbations occasionnées aux espèces végétales situées à proximité de la zone d'emprise.												
Description	La zone de chantier devra être arrosée lors des périodes sèches afin de limiter l'envol de poussières qui pourraient venir se déposer sur les zones périphériques et ainsi perturber la physiologie des espèces végétales et animales concernées.												
Suivi	<p>Mise en place d'une charte de chantier</p> <p>Mise en place d'un suivi environnemental « HQE Infrastructures »</p>												
MR08. Lutte contre les pollutions													
Objectif	Empêcher toute pollution du milieu naturel.												
Description	Le stationnement des engins, le stockage des produits dangereux pour l'environnement, le ravitaillement et le nettoyage des engins seront réalisés sur des aires dédiées aménagées en conséquence.												
Suivi	<p>Mise en place d'une charte de chantier</p> <p>Mise en place d'un suivi environnemental HQE Infrastructures</p>												
M09. Mesures contre la pollution lumineuse.													
Objectif	Limiter au maximum les éclairages de chantier à proximité des secteurs à enjeux.												
Description	Compte tenu de la mesure ME01, aucun éclairage ne sera appliqué lors de la phase chantier.												
Suivi	Mise en place d'une charte de chantier												

MR10. Gestion des déchets	
Objectif	Empêcher toute contamination du milieu naturel.
Description	En phase chantier, tous les déchets seront collectés, entreposés dans une zone spécialement dédiée puis recyclés ou éliminés dans les filières agréées.
Suivi	Mise en place d'une charte de chantier Mise en place d'un suivi environnemental HQE Infrastructures
Mesures de réduction (R). En phase exploitation.	
MR08. Lutte contre les pollutions	
Objectif	Empêcher toute pollution du milieu naturel.
Description	Mise en place d'un système de traitement des eaux lavages biologiques, permettant de recycler 70 à 85 % des eaux. Mise en place d'ouvrage de récupération des hydrocarbures au niveau de la station-service, ainsi que de revêtement anti-contaminant sur l'aire de remisage des bus.
MR09. Mesures contre la pollution lumineuse	
Objectif	Limiter au maximum les éclairages de chantier à proximité des secteurs à enjeux.
Description	La pollution lumineuse en extérieur sera limitée au strict minimum via un détecteur de mouvement, de plus le trafic des bus se termine aux environs de 23h pour reprendre aux alentours de 5/6h.
MR11. Pose d'une toiture végétalisée.	
Objectif	Créer des espaces ouverts favorables aux espèces d'insectes présentes sur le site et renforcer l'isolation thermique
Description	Une proportion de plus de 70% des toitures (154 m ² sur 211m ² de toitures) sera recouverte d'une végétalisation de type intensive. Cette végétalisation se compose d'une couche de substrat de 30 centimètres pouvant accueillir un grand nombre de végétaux allant jusqu'aux petits arbustes. La surcharge représentée par ce type de toiture peut être facilement traitée avec la structure bois. La végétalisation de la toiture permet également de renforcer l'isolation thermique de ces espaces. Des panneaux photovoltaïques seront également fixés sur la toiture de l'exploitation à l'aide de chaises permettant au substrat végétal de continuer de se développer dessous et à la maintenance de la toiture d'être réalisée dans les meilleures conditions possibles.

7. AUTO-EVALUATION

Selon ses caractéristiques, le projet visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Considérant que :

- **La parcelle du projet n'est concernée par aucune zone naturelle** (ZNIEFF ou NATURA 2000) et n'héberge aucun habitat remarquable, aucune espèce végétale patrimoniale, aucune zone humide, aucun habitat favorable pour les amphibiens, ou encore aucun reptile.
- **Le projet apporte une attention considérable aux enjeux environnementaux** via la mise en place d'une **charte de chantier, d'une démarche environnementale HQE**, afin de limiter et de maîtriser au maximum son impact sur l'environnement.
- **Le projet atteint un coefficient de biotope de 34 %**, via notamment la mise en place de **toitures végétalisées, de panneaux photovoltaïques, et de places semi-perméables** sur le parking véhicules légers.
- **Le projet met en place des mesures d'évitements** afin de réduire son impact sur l'environnement, notamment la « ME02-Conservation d'une partie de la prairie », qui **garantit que 25% de la surface de la parcelle sera réhabilitée**. Cela évitera donc la disparition d'habitat naturel, pour finalement, recréer un espace vert à la fin des travaux.
- **De nombreuses mesures de réduction sont d'ores et déjà prévues** pour limiter les impacts du projet sur l'environnement tel que la réalisation des travaux aux périodes favorables, ou encore le dégagement d'emprises favorables à proximité.

Nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

ANNEXES

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire.

Annexe 2 : Plan masse projet

Annexe 3 : Bornage Ecuelles IDFM

Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation.

ANNEXE 4 : Photographies datée des zones d'implantation

Implantation du site en 1963 :



Implantation du site en 1976 :



Implantation du site en 1993 :



Implantation du site en 2011 :



Implantation du site dans son environnement proche :

